

MAIRIE DE BOUSSENS  
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-  
GARONNE

**Date de convocation :**  
**12 octobre 2018**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 10.2

**Construction de 8  
logements locatifs en cœur  
de village**

**Avenant n° 1 au contrat de  
Maîtrise d'œuvre**

L'an deux mille dix-huit et le 22 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents :** MM. SANS (Proc.), RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

**Absente :** Mme TONELLO.

**Absentes excusées :** Mme DALLA-ZANNA (Proc. à Mr SANS), Mme TOUZANNE (Proc. à Mme AIMONE-CAT).

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre attribuée à Monsieur Bernard MONIER, mandataire du groupe - Centre Fleuriat, 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE, dans le cadre du marché de « Construction de 8 logements locatifs en cœur de village » doit être établi.

Cet avenant correspond à la régularisation du contrat initial en fonction du montant des marchés de travaux tous corps d'état.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prestation faisant apparaître une **plus-value** de **14 187.50 € HT** (quatorze mille cent quatre-vingt-sept euros cinquante centimes hors taxes) portant le **nouveau montant à 127 687.50 €** (cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-sept euros cinquante centimes hors taxes).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet avenant.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de Maîtrise d'Oeuvre attribuée à Monsieur Bernard MONIER, mandataire du groupe - Centre Fleuriat, 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE, dans le cadre du marché de « Construction de 8 logements locatifs en cœur de village » portant le **nouveau montant à 127 687.50 €** (cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-sept euros cinquante centimes hors taxes) ;
- d'inscrire la dépense sur le budget annexe communal, à l'article 6045 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Envoyé en préfecture le 25/10/2018

Reçu en préfecture le 25/10/2018

Affiché le



ID : 031-213100845-20181022-2018\_10\_2-DE

**Au registre sont les signatures.  
Affiché le 25 octobre 2018**

**Pour extrait conforme,  
En Mairie, le 23 octobre 2018**

Le Maire,  
Christian SANS

